

## Règlement Concours des illuminations de Noël 2021-2022

### Article 1 : Description du concours

Le concours des illuminations et des décorations de Noël encourage et récompense les actions menées par les habitants en faveur de l'animation et l'embellissement de la Ville et des habitations pendant les fêtes de fin d'année. Acteurs de notre Ville, vous contribuez à faire vivre l'esprit festif de Noël.

### Article 2 : Qui participe et comment ?

Le concours des décorations et illuminations de Noël est ouvert aux habitants de la commune d'Épône, sauf aux membres du jury et élus du Conseil municipal, après inscription. Celle-ci devra être remplie directement sur le site Internet de la ville : [www.epone.fr](http://www.epone.fr)  
Participation et inscription gratuites du 1<sup>er</sup> au 20 décembre 2021.

### Article 3 : Catégories du concours et Inscriptions

Le concours des décors de Noël porte sur deux catégories (sous réserve du nombre de participants suffisant) :

1. Maison décorée avec ou sans jardin
2. Fenêtres et/ou balcons décorés pour les appartements

Le jury se réserve le droit de choisir la catégorie dans laquelle les maisons concourent.

### Article 4 : Illuminations

Les décorations devront : être VISIBLES de la rue et IMPÉRATIVEMENT posées et installées sur le domaine privé, (c'est à dire, à l'intérieur de votre propriété) et ne devront pas empiéter sur le trottoir et la voie publique.

Les illuminations devront être visibles à partir de 18h00 et jusqu'à 21h00 du 22 décembre 2021 au 10 janvier 2022.

### Article 5 : Passage du jury et vote du public

Ce concours est organisé par le Maire et sous sa responsabilité. Les décorations seront évaluées lors du passage d'un jury communal qui votera pour les décorations les plus originales et harmonieuses sur le thème de Noël. Des photographies seront prises lors du passage du jury entre le 22 décembre 2021 et le 10 janvier 2022 de 18h00 à 21h00.

Les photographies seront publiées en janvier 2022 sur la page Facebook de la ville pour le vote du public et viendra pondérer le vote du jury. Ce vote s'exprimera par le nombre de « J'aime » sur les clichés en concours.

### Article 6 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs décorations et illuminations soient utilisées dans les supports de communication de la commune.

### Article 7 : Acceptation du règlement

L'inscription au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

### Article 8 : Résultats et Prix

Les résultats seront annoncés lors de la Cérémonie des Vœux de M. le Maire en Janvier 2022. Les participants recevront une invitation. De nombreux lots à gagner.